



Commune mixte
2807 PLEIGNE

ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Jeudi 1^{er} octobre 2026, à 20h00, à l'Epicentre

ORDRE DU JOUR

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 17 juin 2026.
2. Discuter et voter une dépense de CHF 110'000.-, sous déduction d'éventuelles subventions, pour le remplacement du chauffage de la cure et de la maison communale ainsi que la pose de panneaux solaires sur le toit de la maison communale.
3. Discuter et voter le nouveau règlement communal relatif à la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel.
4. Discuter et voter le nouveau règlement sur la gestion des eaux de surfaces (RGES) de la commune mixte de Pleigne.
5. Divers

Les règlements mentionnés aux points 3 et 4 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées, durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit au Secrétariat communal.

Pleigne, le 3 septembre 2026

LE CONSEIL COMMUNAL